

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU
TRAVAIL

DECRET N° 77/530 du 22 octobre 1977
portant reclassement et nomination de
Monsieur PEMBELLOT Lambert, Secrétaire
d'Administration Principal 10^e échelon des SAF

V I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

D.F.

C.F.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977
Vu la Loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n°59-23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration des fonctionnaires;
Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n°62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15-62 du 3.2.62 fixant le Statut Général des fonctionnaires;
Vu le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
Vu le décret n°62-426/FP du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F.
Vu le décret n°67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu l'Acte n°001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
Vu le décret n°77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'Ordonnance n°35-77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu l'Arrêté n°6078/MJT/DGT/DCGPCE du 8 AOUT 1977 portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories AII & B des S.A.F. (Travail et Administration Générale) Avancement 1977 -
Vu les Lettres n°2431 et 2552/DGT/DCGPCE des 22.8. et 1.9.1977 du Directeur Général du Travail;
Vu la lettre n°867/MJT-CAB du 12 Septembre 1977 du Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice et du Travail;
Attendu que Monsieur PEMBELLOT est titulaire du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique à Paris;
Vu l'arrêté n° 8205 /MJT/DGT/DCGPCE du 19 Octobre 1977 autorisant M. PEMBELLOT Lambert à suivre un stage en France;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1.- En application des dispositions du décret n° 62-426/FP du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur PEMBELLOT Lambert, Secrétaire d'Administration Principal 10 ° échelon indice 1120 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des S.A.F. en service à l'INSSEJAG à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique à Paris (IIAP) Section Sociale est reclassé à la catégorie A hiérarchie I des S.A.F. et nommé Administrateur du Travail 5° échelon indice 1190 Acc néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 22 OCTOBRE 1967

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT/DCGPCE	3
D.F.	3
C.F.	2
SGCM/BC	2
INSSEJAG	2
Intéressé	1
Dossier	3.